



**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 29 février 2012
à 17 heures
à Fraissinet de Lozère**

**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Hugon Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Autres personnes présentes : Philippe Galzin et Josiane Dulac pour l'office de tourisme du Pont de Montvert et de Vialas.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 29 février 2012 :

Adopté à l'unanimité.

Bilan et stratégie touristique sur le territoire de la communauté de communes.

Un compte rendu moral et financier est présenté par Philippe Galzin et Josiane Dulac, qui retrace les activités actuelles de l'OT et celles à venir. En 2011, l'office de tourisme du Pont de Montvert compte 118 adhérents dont de nouveaux prestataires hors canton tels que la Mine Témoin d'Alès par exemple.

Le site internet, qui a été réalisé en collaboration avec 4 offices de tourisme et mis en place par Vincent sur le secteur du Pont de Montvert, rencontre un franc succès. Il figure en 3^{ème} position pour sa fréquentation, derrière les sites de Mende et Florac. Les agents des autres OT partenaires ont été formés à l'utilisation de ce dernier.

Concernant les emplois de l'OT, Vincent a été remplacé par Camille dont les compétences en communication ont été reconnues comme point fort pour la structure. 70 candidats avaient postulé. 55 d'entre eux avaient le bagage requis (bac +5).

Sur Vialas, une candidate a été retenue en contrat de 24 h hebdo pour 6 mois.

Philippe Galzin rappelle les missions de l'office de tourisme et comment la structure articule ses actions sur le territoire. Le tourisme en Cévennes reste un tourisme cher par rapport à d'autres endroits. La démarche qualité/prix est donc à améliorer sur l'ensemble du territoire.

Les missions d'animation vis-à-vis des acteurs locaux du tourisme ont été réduites ces derniers temps par manque de temps du personnel de l'OT. En effet, la charge administrative que comprennent certains dossiers

de financement n'a pas permis au personnel d'être présent à ce niveau. De plus, ces dossiers n'ont pas obtenu de suite favorable, ce qui a également provoqué une certaine démotivation du personnel. L'OT veut s'orienter vers une nouvelle dynamique.

Classement UNESCO : Pour l'instant l'OT n'a pas beaucoup d'information sur le sujet. Le Président sera élu à la prochaine réunion à Florac (date non connue pour l'instant). L'OT veut proposer des projets concrets étant donné que le territoire est concerné à plus de 80 %. Ces projets sont en cours de réflexion.

En matière d'éco-tourisme, Philippe Galzin rappelle que Cévennes Eco-Tourisme a pour mission de labelliser certains prestataires sans lien direct avec l'OT. 10 prestataires par an sont labellisés. L'OT lui, a pour rôle de mettre en avant les prestataires d'éco-tourisme mais ils ne remplissent pas forcément les conditions imposées pour le label. Ce qui peut être très gênant pour l'image du tourisme en Lozère.

Charte du Parc National des Cévennes : pour l'OT du Pont de Montvert, la charte du PNC n'a pas de vision générale du tourisme sur le territoire. Les commissions tourisme organisées par le Parc à ce sujet n'ont soulevés aucune perspective d'évolution sur le territoire.

Nouveauté 2012 : la librairie du Pont ayant fermé, l'OT a proposé de reprendre une partie de l'activité. La loi l'autorise à avoir 30 % d'espace librairie dans son local. Il faudra transformer quelque peu le local. Les élus y sont favorables.

Le budget de l'office de tourisme est déficitaire de presque 8 000 €. Il souhaite vivement percevoir les 10 000 € que le Pays a promis lors de la mise en place de la taxe de séjour au réel. Daniel MATHIEU précise qu'une convention est sur le point d'être signée avec le Pays pour qu'il verse à la C.C. les montants de taxe de séjour 2010 ainsi que les 10 000 € à destination de l'OT pour 2010 et 2011.

L'arrêté du 12 novembre 2010 du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie institue les **nouveaux critères de classement des offices de tourisme**. L'OT du Pont de Montvert, classé pour l'instant en deuxième catégorie doit remplir 4 critères pour garder ce classement. Le critère qui demande le plus de modifications est celui de la traduction du site internet en deux langues étrangères.

Les élus pensent qu'au minimum, l'OT doit garder son classement en deuxième catégorie. Le plan financier pour la traduction du site est estimée à environ 5000 € sans compter le temps de travail des agents.

Autre classement possible : **la station touristique** qui est du ressort des communes.

Des élus souhaitent que l'OT puisse répondre à des besoins concrets en matière d'hébergement. Par exemple, donner des informations régulières sur les obligations des hébergeurs dans l'accueil touristique, en matière d'accès aux handicapés, faire le lien entre la CCI et les adhérents, organiser des rencontres à thème sur les communes pour y rencontrer restaurateurs, adhérents, gîteurs, élus etc... Jean-Pierre ALLIER propose qu'une mise à jour des adhérents soit faite avec l'aide des communes. Philippe GALZIN précise que l'OT n'a qu'un rôle de conseil et d'information et qu'il ne peut forcer les adhérents à se mettre en règle avec la réglementation et malheureusement si certaines structures n'effectuent pas quelques travaux, elles devront fermer leurs portes dans les années à venir. Josiane DULAC et Philippe GALZIN sont d'accord pour répondre à la demande des élus sur les thèmes abordés. Ils déplorent toutefois le manque d'investissement des élus aux conseils d'administration. Ils rappellent que la présence des élus est indispensable en matière de conseils, d'orientation des choix politiques, de la stratégie à mener sur le territoire, de l'émergence de nouvelles idées.

Délibérations

Domaine Enfance et Jeunesse :

- Autorisation au Président pour signer une convention d'objectif entre la C.C. « des Cévennes au Mont Lozère », la C.C. « Cévenne Hauts Gardons » et l'association « Trait d'union » pour la nouvelle organisation de « Trait d'Union » incluant le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 : les élus sont favorables à l'unanimité.
- Autorisation au Président pour signer le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 au nom des deux communautés de communes : le conseil communautaire donne mandat au Président pour signer ce contrat, à l'unanimité.
- Autorisation de signature au Président pour passer des conventions de mise à disposition des biens incluant les frais de fonctionnement entre la communauté de communes, la mairie du Pont de Montvert, la mairie de St Frézal-de-Ventalon et l'association « Trait d'Union » : le conseil communautaire donne mandat au Président pour signer ces conventions, à l'unanimité.
- Ouverture des jours de crèche du Pont de Montvert et de St Frézal de Ventalon : le conseil communautaire veut d'abord s'assurer auprès de la CCSS de la Lozère s'il aura la possibilité de délibérer en cours d'année dans le cas où il serait nécessaire de transférer un jour d'ouverture de St Frézal-de-Ventalon au Pont de Montvert.

- Délibération subvention association « Trait d'Union » pour l'année 2012 : au vu du budget prévisionnel définitif présenté par l'association, le conseil communautaire délibère pour attribuer à l'association la somme de 142 846 € au lieu de 80 000 € voté précédemment. Cette somme sera répartie entre les deux communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et la nôtre en fonction de la clé de répartition. Cette décision annule et remplace la délibération du 25 janvier 2012.

Domaine des Finances locales :

- Relais Services Publics et Maison de l'Emploi : solliciter la DETR 2012 (section de fonctionnement) : la circulaire de l'Etat concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux offre la possibilité aux communes dotées d'un Relais Services Publics et d'une Maison de l'Emploi de bénéficier de deux subventions de fonctionnement de 10 000 et 8 000 €. Le conseil délibère pour solliciter ces subventions auprès de l'Etat sur la base d'un budget de 21 500 € pour le RSP et 22 200 € pour la Maison de l'Emploi.
- La Cure : solliciter la DETR 2012 + Conseil Général + Région : le conseil communautaire sollicite de la DETR 2012 ainsi que les services du Conseil Général et de la Région. Le plan de financement n'est pas encore assez solide pour démarrer les travaux. De plus, le devis a été réajusté à la hausse par l'agence de Développement Alès-Myriapolis.
- L'Espinas : délibération autorisant le président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre : le conseil autorise le président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de l'Espinas. Voté à l'unanimité.

Lieu de vie St Frézal-de-Ventalon :

Ce lieu appartient actuellement à Monsieur et Madame COLOMBAT. Ils proposent à la communauté de communes de faire l'acquisition du bâtiment. Le prix de vente est de 360 000 €. Le conseil communautaire veut obtenir une estimation des domaines avant de prendre une décision.

Approbation des comptes administratifs 2011 : le compte administratif **du budget principal** présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 27 751.25 € et un résultat d'investissement déficitaire de - 6234.12 €.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 259 343.67 €

En recettes de fonctionnement : 252 680.37 € (reprise du résultat N-1 de 34 414.55 €)

En dépenses d'investissement: 149 892.42 €

En recettes d'investissement : 48 889.08 € (reprise du résultat N-1 de 94 769.22 €)

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Le compte administratif **du budget annexe logement** présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 321.17 € et un résultat d'investissement excédentaire de 4 359.32 €.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 942.83 €

En recettes de fonctionnement : 3674.10 € (reprise du résultat N-1 de 0.00€)

En dépenses d'investissement : 3345.32 €

En recettes d'investissement : 0.00 € (reprise du résultat N-1 de 7 704.64 €)

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2012

Budget général : Le président présente d'abord les propositions, de la section de fonctionnement par chapitre, pour 274 232.43 € de dépenses.

Le conseil communautaire délibère pour :

- accorder une subvention de 32 500 € à l'office de tourisme du Pont de Montvert ;
- ne pas verser de subvention aux diverses associations qui avaient sollicité la communauté de communes.

Le Président rappelle aux élus que depuis quelques années, la section de fonctionnement est excédentaire de par le report des années précédentes. Ce report s'épuise. Le résultat réel de la section est déficitaire de 6663.30 €. Il faut donc trouver des recettes supplémentaires pour assurer un résultat excédentaire en 2012 mais aussi pour les années à venir.

Le Président propose qu'un fonds de concours soit versé par les communes membres de la communauté. Il rappelle que certaines communes ont déjà délibéré sur le principe.

Plutôt que de verser un fond de concours, certains élus souhaitent d'une part, revoir à la hausse la part de recettes provenant de la cyber-base pour donner des objectifs plus précis en matière de développement des formations aux usagers. D'autre part, il est proposé par une majorité d'élus d'augmenter les contributions sur la base d'un produit attendu pour répondre au principe d'équilibre budgétaire.

La section de fonctionnement est donc votée équilibrée en tenant compte de ces deux modifications.

Le président présente ensuite ses propositions d'investissement, par opération pour 2 169 895.42 €. Recettes et dépenses sont équilibrées. Le conseil communautaire délibère pour affecter au 1068, la somme de 6234.12 € en recettes d'investissement pour couvrir le déficit constaté au compte administratif 2011.

Le conseil communautaire approuve le budget dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

Budget logement : Le président présente ses propositions de fonctionnement par chapitre. Équilibré entre les dépenses et les recettes pour 1 523.17 €.

Puis il présente ses propositions d'investissement par opération, équilibrées en dépenses et en recettes pour 235 036.07 €.

Le conseil communautaire approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Budget Enfance et Jeunesse : Le Président présente les propositions. Il est voté par chapitre et ne comporte qu'une section de fonctionnement. Équilibré entre les dépenses et les recettes pour 150 746 €.

Le conseil communautaire approuve les propositions du président à l'unanimité des membres présents.

Discussion sur les quatre taxes : Ce sujet à été traité lors du vote du budget primitif du budget principal.

Questions diverses :

Télé-centres : le Conseil Général de la Lozère lance un appel à projet pour la création de deux télé-centres en Lozère. L'avis du conseil communautaire n'est pas favorable.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 h 30.